

Réponse 1 sur 1

ISTRES, Acte:Naissance,1799

1ère image Image - 10 Image - 1 33 / 85 Image + 1 Image+10 Dernière image



72

marie martin

Ce jour d'hui huitième jour de Messidor, au septième de la République française, une et indivisible, à trois heures décimales, par devant moi François Aymès, adjoint municipal de cette commune d'Istres, canton d'Istres, département de Bouches-du-Rhône, élu le premier floréal dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, et comparu en la salle de la maison commune le citoyen Jean François Martin, chirurgien, domicilié à cette dite commune d'Istres, lequel assisté des citoyens & Thérèse Paul, sage femme, âgée de soixante ans et Catherine Peyré, épouse de Laurent Mistrot, cultivateurs, âgée de trente six ans, également domiciliés en cette dite commune, a déclaré à moi François Aymès, officier public, que marqueline Torrel, son épouse en légitime mariage, est accouchée hier sept du courant, à sept heures et cinquante minutes décimales, dans son domicile, d'un enfant femelle lequel m'a présenté et auquel je donne le prénom de marie. D'après cette déclaration que les dits Thérèse Paul et Catherine Peyré ont certifié conforme à la vérité, et la vérification qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte que ledit Jean François Martin, père de l'enfant avec moi, et que les citoyens Thérèse Paul et Catherine Peyré n'ont pu signer ou, cachant écrire.

marie
quint

J. Martin François Aymès

73

Ce jour d'hui neuvième jour de messidor, au septième de la République française, une et indivisible, à trois heures décimales, par devant moi François Aymès, adjoint municipal de cette commune d'Istres, canton d'Istres, département de Bouches-du-Rhône, élu le premier floréal dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et

Pierre